

TotalEnergies appelle à la responsabilité pour permettre le bon approvisionnement du pays et propose d'avancer les Négociations Annuelles Obligatoires au mois d'octobre sous réserve de la fin des blocages

Paris, le 9 octobre 2022 – TotalEnergies réaffirme sa complète mobilisation pour approvisionner au mieux ses clients en France.

En raison du mouvement social actuel, TotalEnergies tient à rappeler les conditions et le calendrier anticipé de la Négociation Annuelle Obligatoire et réaffirme son attachement au dialogue social, avec l'ensemble des acteurs concernés et au sein des instances prévues à cet effet.

Dans ce cadre, TotalEnergies appelle à la responsabilité de tous, de façon à ce que la Compagnie puisse assurer dans les meilleures conditions l'approvisionnement des Français. Sous réserve de la fin des blocages des dépôts et de l'accord de l'ensemble des partenaires sociaux, la Compagnie propose d'anticiper au mois d'octobre la Négociation Annuelle Obligatoire qui était prévue en novembre.

Point sur l'accord de branche professionnelle et les négociations à venir :

A la suite des échanges intervenus en juillet et en septembre 2022 avec les partenaires sociaux, il avait été convenu d'avancer au mois de novembre 2022 les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) pour les salariés français du Socle Social Commun de TotalEnergies et de ne pas attendre janvier 2023 comme c'est habituellement le cas.

Ces négociations permettront de définir comment les salariés pourront bénéficier, avant la fin de l'année, des résultats exceptionnels générés par TotalEnergies, tout en prenant aussi en compte l'inflation de l'année 2022. TotalEnergies a en effet la volonté que tous les collaborateurs soient prioritaires dans le partage de la valeur et reçoivent la juste récompense de leurs efforts sur leur fiche de paye avant la fin de l'année.

Ce calendrier avait été établi de façon à laisser la priorité à la négociation de la Branche Professionnelle des Industries Pétrolières qui s'est conclue le 3 octobre 2022, elle aussi en anticipation sur le calendrier traditionnel. Cette négociation de branche s'est traduite par un accord signé par la majorité des organisations syndicales et prévoit :

- une augmentation des salaires minima conventionnels de +4% en janvier 2023,
- une augmentation de +6,7% de la rémunération minimale annuelle garantie de la Branche Professionnel Pétrole, de façon à la positionner 10% au-dessus du SMIC national dernièrement réévalué.

Rappel des mesures sociales prises par TotalEnergies pour 2022 :

Pour rappel, à la suite d'un accord signé en janvier 2022, les salariés français du Socle Social Commun de TotalEnergies ont bénéficié de mesures salariales représentant une augmentation moyenne de +3,5 % en 2022, en considération de l'année 2021.

Par ailleurs, ces mêmes salariés ont bénéficié en 2022 d'un Intéressement-Participation moyen aux résultats de l'entreprise de 9.108 €, avec un montant minimum de 7.250 €.

Ainsi, la rémunération mensuelle moyenne d'un opérateur de raffinerie de TotalEnergies en France en 2022 est de 5.000 € par mois, Intéressement-Participation compris (4.300 € par mois hors intéressement).

Enfin, pour aider les salariés à faire face à l'inflation créée par la hausse des prix de l'énergie la Compagnie a déjà pris les mesures suivantes cette année :

- un avoir de 150 € en mars 2022 pour les salariés français abonnés au gaz et à l'électricité chez TotalEnergies,
- une prime Énergie de 200 € net en juillet 2022 pour tous les salariés.

La Compagnie est convaincue que la qualité du dialogue social engagé avec les instances représentatives va se poursuivre dans un esprit constructif et bénéfique pour les salariés et appelle l'ensemble des salariés et partenaires sociaux de l'entreprise à un esprit de responsabilité pour continuer à assurer sa mission de sécurité d'approvisionnement vis-à-vis des consommateurs français.

À propos de TotalEnergies

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, renouvelables et électricité. Ses plus de 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie toujours plus abordable, plus propre, plus fiable et accessible au plus grand nombre. Présente dans plus de 130 pays, TotalEnergies inscrit le développement durable dans toutes ses dimensions au cœur de ses projets et opérations pour contribuer au bien-être des populations.



[@TotalEnergies](https://twitter.com/TotalEnergies)



[TotalEnergies](https://www.linkedin.com/company/TotalEnergies)



[TotalEnergies](https://www.facebook.com/TotalEnergies)



[TotalEnergies](https://www.instagram.com/TotalEnergies)

Avertissement

Les termes « TotalEnergies », « compagnie TotalEnergies » et « Compagnie » qui figurent dans ce document sont utilisés pour désigner TotalEnergies SE et les entités consolidées que TotalEnergies SE contrôle directement ou indirectement. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence à ces entités ou à leurs collaborateurs. Les entités dans lesquelles TotalEnergies SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. Ce document peut contenir des déclarations prospectives. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TotalEnergies SE ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document. Les informations concernant les facteurs de risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats financiers ou les activités de TotalEnergies sont par ailleurs disponibles dans les versions les plus actualisées du Document d'Enregistrement Universel déposé par TotalEnergies SE auprès de l'Autorité des marchés financiers et du Form 20-F déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission ("SEC").